

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2017**

Nombre de conseillers en exercice	26
Nombre de conseillers présents	21
Votes par procuration	3
Nombre de conseillers votants	24

Le quatorze juin deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 8 juin s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FAYOLLE, maire de SAINT MARTIN LA PLAINE.

En présence de :

Mmes et MM. Christian FAYOLLE, Guy PIEGAY, Martine CHILLET, Martial FAUCHET, Sylvie BREASSIER, Christian ROUX, Isabelle TORNATORE, Claude CHIRAT, Christiane DELIGNY, Janine RUAS, Dominique LAVAL, Jean-Paul DUPONT, Georges MARTIN, Jean-Luc DUTARTE, Nadine MEYRIEUX, Laurence MAYERE, Gaëlle NEYRAN, Sébastien MEILLER, Fabrice CHARRE, Pierre GOUTAGNIEUX, Yannick FREZET.

Absents excusés :

Mmes et MM, Brigitte DESSAIX qui a donné procuration à Jeanine RUAS, Corinne CAPITAN, Karine DI NOLFO qui a donné procuration à Christian ROUX, Christelle BARLET, Rachel BONVALLET qui a donné procuration à Pierre GOUTAGNIEUX.

Secrétaire de séance :

M. Guy PIEGAY

01- approbation du compte rendu de la réunion du 17 mai 2017

Mme BREASSIER fait remarquer qu'elle apparaît absente alors qu'elle est arrivée en cours de réunion.

M. le Maire lui répond que les délibérations individuellement rendent compte des membres présents. Les premières délibérations la comptent absente puis présente après qu'elle soit arrivée. Le compte rendu général reprend les membres présents en début de séance.

- Par 22 voix pour,
- Et 2 abstentions (Mmes et MM. Guy PIEGAY, Sébastien MEILLER absents).

02-contentieux- habilitation à défendre la commune

Rapporteur : le Maire

La commune a refusé par arrêté du 14 décembre 2016 la demande de permis de construire déposé par la société de promotion HARRY & CO pour la construction de 6 maisons chemin du Grand Feloin.

Ce refus fait l'objet d'un recours gracieux. La réponse négative de la commune est attaquée devant la juridiction administrative.

Il est proposé au Conseil Municipal d'habiliter le maire à défendre la commune dans cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article L 2122-22 alinéa 16 du code général des collectivités territoriales,

- Habilité le maire à défendre la commune dans le contentieux lié au refus de permis de construire n°042 259 16 s 0019

03- syndicat intercommunal du Pays du Gier- modification statutaire

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions intercommunales en faveur du développement de la lecture publique, le syndicat intercommunal du pays du Gier a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de ressources numériques pour les bibliothèques médiathèques du département.

Considérant l'importance d'élargir l'accès aux ressources numériques à tous les usagers du réseau Itinérances, y compris les habitants de SAINT CHAMOND et RIVE DE GIER, le syndicat intercommunal a décidé d'élargir le contenu de la compétence réseau à la gestion d'un budget commun d'acquisition de ressources numériques.

Au cours de son assemblée du 12/04/2017, le conseil syndical a décidé de préciser et compléter le contenu de la compétence « création et gestions d'un réseau intercommunal et d'un portail informatisé des bibliothèques médiathèques ».

Pour mémoire, le contenu de cette compétence :

- Le partage d'un logiciel communal de gestion des bibliothèques médiathèques
- La gestion d'un portail commune et sa mise à jour
- La maintenance et l'hébergement du système
- L'animation du réseau
- La gestion et la prise en charge de la circulation des documents
- Le développement du réseau
- La communication
- Le développement d'actions culturelles intercommunales

Il est proposé l'ajout de l'alinéa suivant :

- La gestion d'un budget commun d'acquisition de ressources numériques

Ce complément de compétences doit permettre de préciser le contenu de la compétence optionnelle « création et gestion d'un réseau intercommunal et d'un portail informatisé des bibliothèques médiathèques

M. le Maire précise que les communes ont beaucoup de retours positifs de la part des lecteurs. Il arrive souvent que les ouvrages soient sortis des grande médiathèques et rendus dans les plus petites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la modification statutaire telle que présentée par le maire,
- Fixe au 1^{er} janvier 2018 l'entrée en vigueur de la gestion du budget commun d'acquisition de ressources numériques,
- Autorise le Maire à signer tous documents y relatifs.

04- animation les Z'Estivales

Rapporteur : Guy PIEGAY

Comme les années précédentes, la commune de SAINT MARTIN LA PLAINE a souhaité participer aux Z'Estivales organisées par l'office du tourisme de SAINT ETIENNE métropole et l'Imprimerie de RIVE DE GIER.

Ce dispositif permet aux petites communes de disposer d'une animation de qualité pendant l'été.

L'office du tourisme de SAINT ETIENNE métropole prend en charge la communication des Z'Estivales.

L'Imprimerie prend en charge l'organisation des soirées, la rémunération des artistes, la récupération des subventions.

La commune met à disposition un lieu, des chaises et finance l'apéritif pour 60 personnes environ. La commune apporte un financement complémentaire lorsque le spectacle qu'elle accueille coûte plus de 900 euros.

Le spectacle est gratuit pour les visiteurs.

Pour la saison 2017, les communes ont souhaité une augmentation du nombre des spectacles. SAINT ETIENNE métropole a accepté moyennant une augmentation de la participation financière des communes. A SAINT MARTIN LA PLAINE, le spectacle aura lieu le 11/08/2017 à 20H avec la troupe THE DEAN EN CONCERT pour la somme de 350 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les termes de la convention tripartite avec l'office du tourisme de SAINT ETIENNE métropole et l'Imprimerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les termes de la convention tripartite avec l'office de tourisme de SAINT ETIENNE métropole et l'Imprimerie pour la mise en place d'un spectacle le 11/08/2017 ;
- S'engage à payer la somme de 350 € ;
- Autorise le Maire à signer tous documents y relatifs.

05- mise à disposition d'une maison au Plantier- convention avec l'ACCA

Rapporteur : Guy PIEGAY

La commune met à disposition de l'association de chasse ACCA, une maison sise au Plantier selon les caractéristiques suivantes :

- Bâtiment sur 3 niveaux
- gratuité de la mise à disposition
- consommations d'eau d'électricité et de chauffage prises en charges par la commune

La convention est arrivée à expiration. Il est proposé de la reconduire pour 5 ans selon les mêmes caractéristiques. M. PIEGAY précise que ce bâtiment a été restauré par l'association. L'association a également apporté son expertise dans la mise en place de dispositif de contrôle des populations de pigeons sur la commune. Les premiers pièges installés dans l'une des propriétés de la commune s'était en effet révélé inefficaces. Avec l'aide de l'association de chasse, 22 pigeons ont été capturés la deuxième année, un peu plus dernièrement.

M. DUTARTE pose la question de savoir si les locaux sont aux normes. M. Christian ROUX précise que les locaux comme tout autre bâtiment communal fait l'objet de contrôles périodiques sur les installations électriques.

M. PIEGAY précise aussi que les associations doivent souscrire un contrat d'assurance locative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les termes de la convention de mise à disposition d'une maison à l'association de chasse ACCA,
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

06- semaine bleue organisation d'un spectacle

Rapporteur : martine CHILLET

La semaine bleue est une manifestation nationale qui constitue un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités dans la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et les difficultés rencontrées par les personnes âgées. Cette année, elle se tient du 3 au 9 octobre sur le thème « à tout âge, faire société ».

Dans le cadre de la semaine bleue organisée du 2 au 8 octobre, le CCAS souhaiterait que soit proposé aux personnes de plus de 60 ans le spectacle « Madeleine au lavoir ».

La représentation aura lieu le 5 octobre 2017, salle de la MJC suivie par un gouter offert gracieusement par le CCAS. Une classe de chaque école a été invitée à venir partager le spectacle avec les séniors.

Le prix d'entrée est établi à 3€/ personne.

Par délibération du 2 mai 2017, le CCAS a sollicité la commune afin qu'elle puisse assumer l'organisation du spectacle et gérer la régie de recettes afférente à cette manifestation. L'intégralité de la recette sera ensuite reversée au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- Décide la participation de la commune à la semaine bleue en partenariat avec le CCAS,
- Décide la commande d'un spectacle au profit des personnes de plus de 60 ans de la commune,

- Arrête le tarif de 3€/personne,
- Décide de reverser le produit collecté au CCAS

07- questions diverses

1. Dates des conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux : 20/09 ; 25/10 ; 29/11 et 13/12.

Tous les conseils municipaux se réunissent le 30 juin pour désigner les grands électeurs qui éliront les sénateurs le 24/09 prochain. Le Conseil Municipal se réunira le 30/06 à 18h30 pour élire 15 électeurs et 5 suppléants selon un scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Les volontaires pour constituer une liste : Mmes et MM. PIEGAY, MEILLER, FAUCHET, ROUX, RUAS, CHILLET, MARTIN, FAYOLLE, CHIRAT, GOUTAGNIEUX, TORNATORE, LAVAL.

2. Contentieux- TCFE

Un courrier a été fait aux autres communes concernées par la rétention par le SIEL de la taxe sur la consommation finale d'électricité des communes dites « intégrées » de plus de 2000 habitants. Il y a déjà des retours. Un courrier a aussi été envoyé au premier ministre.

3. Rythmes scolaires

Un courrier de consultation a été envoyé aux parents d'élèves pour connaître leurs souhaits concernant le maintien en l'état ou non de l'organisation périscolaire. Il semblerait que les parents souhaitent plutôt un retour aux 4 jours et demi. Il faut toutefois avant tout changement recueillir l'avis des conseils d'écoles et celui du DASEN. Il est nécessaire également que la MJC réorganise l'accueil des enfants notamment le mercredi matin.

4. Transmillière

Une réunion a lieu le 21 juin avec la famille MAINTIGNEUX. Une rencontre a eu lieu également avec les services de SAINT ETIENNE métropole pour évoquer divers sujet dont la Transmillière. La commune portera le projet tant sur le plan opérationnel que financier. Les voies périphériques de la ZAC pourraient être sorties du périmètre de ZAC pour permettre une participation financière de la communauté urbaine. Toutes les personnes ayant interpellé la commune dans le cadre de la concertation ont reçu un courrier de réponse. L'ensemble des réponses apportées ont été mises en ligne.

5. Terrain du jeu de boules

L'héritier du propriétaire du terrain a fait connaître son intention de mettre le terrain en vente. La commune réfléchit à l'acquisition de ce terrain.

6. Manifestations

La fête de la musique aura lieu le 23 juin prochain. Il lance un appel aux bénévoles.

Réceptions d'une délégation polonaise. L'accueil fait dans le cadre d'un nouveau partenariat s'est bien passé.

Jumelage : la ville d'IGENSDORF a offert un tableau à SAINT MARTIN LA PLAINE lors du voyage des français en Allemagne.

7. Canicule

Le plan canicule n'est pas encore activé dans la Loire mais les élus et les services restent attentifs à la situation.

8. Elections :

Une personne à mobilité réduite a eu des difficultés pour entrer et sortir de l'isoloir. Il faut modifier l'isoloir ou le changer.

9. Environnement

Samedi 01/07 : animation autour de l'arrachage de l'ambroisie sur le territoire communal. L'animation est portée par la commune. Le rendez-vous est à la MJC. Dans le cadre de la politique zéro phyto, la commune va procéder en septembre 2017 à l'enherbement des deux cimetières.

10. Ecole

Remise des clés USB le 30/06 en mairie.

11. Travaux

Salle des fêtes L'assainissement est terminé. On commence les forages pour la géothermie. Les puits auront 133 mètres de profondeur. Les fondations démarrent début juillet.

Croix de mission : le chantier de voirie doit commencer en juillet prochain.

Parc de la Ronze : la consultation de maîtrise d'œuvre est en cours.

Service technique : le bâtiment des services techniques est acquis depuis le 07/06. Les services techniques pourraient déménager début 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.